



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs ,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches-du-Rhône

FORCE OUVRIERE



22 avril 2025

*Jour de carence, baisse de 10% de l'indemnisation
en cas de congé maladie...*

**ASSEZ DE L'INJUSTICE POUR LES
FONCTIONNAIRES !**



Etre malade, ce n'est ni un choix, ni une faute !

Le budget Bayrou a été adopté en janvier 2025 avec le 49-3.

Non content de prévoir le blocage de nos traitements par le gel du point d'indice, il a inscrit une nouvelle retenue de salaire en cas de maladie.

Déjà, une journée de carence était retenue en cas d'arrêt maladie, elle est maintenue.

Mais depuis le 1er mars 2025, après prélèvement du jour de carence, tous les agents de la Fonction publique sont désormais rémunérés à hauteur de 90% du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100% auparavant !

C'est la double peine pour les fonctionnaires malades !

Une remise en cause de notre statut de fonctionnaire d'Etat

Notre traitement est une ligne budgétaire de l'Etat. C'est pourquoi il y a la continuité du traitement en cas de congé de maladie ordinaire (CMO) et le versement du plein traitement jusqu'à trois mois de CMO (par année glissante).

C'est un véritable hold-up ! Tous les fonctionnaires deviennent ainsi une variable d'ajustement budgétaire.

En effet, c'est une porte ouverte pour le gouvernement pour faire évoluer le taux d'indemnisation des congés maladies ordinaires à sa guise, selon ses orientations budgétaires.

Aujourd'hui, par exemple, le gouvernement Macron-Bayrou veut passer le budget militaire de 50 milliards à 100 milliards. Pour cela, il doit faire des économies dans les services publics. Pourquoi alors ne pas augmenter à 20% au lieu de 10% la ponction pour les fonctionnaires ?

Et après, on comprendra que la profession d'enseignant n'attire plus !

Nos conditions de travail se dégradent, les collègues sont de plus en plus épuisés, et nous voilà sanctionnés financièrement si on se trouve obligé de se mettre en maladie.

Le choix serait-il de sacrifier notre santé en continuant d'assurer notre service ou de sacrifier notre situation financière pour nous soigner ?

Nous ne pouvons l'accepter !

Cette offensive sans précédent mériterait la grève de tous les fonctionnaires !

Organisons ensemble la mobilisation !

Signons massivement et faisons signer la pétition intersyndicale :

- Pour le maintien de la rémunération à 100% en cas de congé maladie ordinaire
- Pour l'abrogation du jour de carence



Pétition intersyndicale

Depuis le 1er mars 2025, en cas d'arrêt maladie ordinaire, après prélèvement du jour de carence, les agent-es de la Fonction publique sont désormais rémunéré-es à hauteur de 90 % du traitement indiciaire et de leurs indemnités contre 100 % auparavant

Cette mesure imposée par le gouvernement Bayrou, ajoutée au jour de carence déjà existant, vient accroître leurs difficultés financières et réduire un peu plus encore leur pouvoir de vivre.

Alors que les arrêts de maladie augmentent fortement en raison de la dégradation des conditions de travail et de la perte du sens au travail engendrées, entre autres, par la baisse drastique des moyens alloués aux services publics, cette décision résonne comme une double peine opposée à celles et ceux qui œuvrent quotidiennement pour l'intérêt général.

Chaque agent-e est invité-e à signer cette pétition en faveur de l'abrogation du jour de carence et du maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire.

Je signe,

- **pour le maintien de la rémunération à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire,**
- **pour l'abrogation du jour de carence.**

Premier-es signataires : Sylviane BROUSSE (coordinatrice de la CGT FP) ; Mylène JACQUOT (secrétaire générale de l'UFFA-CFDT) ; Christian GROLIER (secrétaire général de l'UIAFP-FO) ; Luc FARRÉ (secrétaire général de l'UNSA FP) ; Caroline CHEVÉ (secrétaire générale de la FSU) ; Gaëlle MARTINEZ (déléguée générale de Solidaires FP) ; Stanislas GAUDON (président de la CFE-CGC Services publics) ; Pascal KESSLER (président de la FA-FP)

Nom	Prénom	Qualité	Signature

[à télécharger ICI et à renvoyer au SNUDI FO 13 par mail]

Je signe en ligne



Des baisses de rémunération jusqu'à - 13 % pour un CMO d'un mois !

FO **NADIA**
ENSEIGNANTE
Au 9ème échelon classe normale
Touche 2929 euros brut



CETTE ENSEIGNANTE EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 97,63 €

LE BUDGET 2025
PRÉVOIT DE
D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU CMO
AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN CARENCE!

Ainsi, cette enseignante perdrait au total

136,69 € brut

FO **COLINE**
AESH
à l'échelon 3 touche 1160euros brut



CETTE AESH EST EN CMO
DU LUNDI AU VENDREDI SOIR

ACTUELLEMENT
(1 JOUR DE CARENCE) elle perd 38,67 €

LE BUDGET 2025
PRÉVOIT
D'INDEMNISER À HAUTEUR DE 90% LES JOURS DU
CMO AU DELA DU 1ER JOUR TOUJOURS EN
CARENCE!

Ainsi, cette AESH perdrait au total

54,14 € brut

Vous souhaitez une simulation propre à votre situation ?



[\[Lire le communiqué de la FNEC FP FO\]](#)



C'est le bon moment pour se syndiquer !

Vous pouvez adhérer au SNUDI FO 13 en utilisant le bulletin téléchargeable ci dessous. Vous serez adhérent.e dès à présent et jusqu'en décembre 2025 !

Vous avez la possibilité de demander une reconduction automatique de votre adhésion (cocher le dossier dans le formulaire).

RAPPEL : Vous recevez votre reçu fiscal en janvier 2026 et vous pouvez déduire 66% de votre cotisation dans votre déclaration d'impôt 2026 (revenus les revenus 2025)

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents. Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !

[Téléchargez le bulletin 2025]



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

